

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 22 MAI 2015****DECISION****Numéro 15 – 04 – 029****Décision 3 : L'attribution du marché de fourniture de matériels informatiques, de logiciels et de maintenance du parc informatique.**

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 4 mai 2015, s'est réuni le 22 mai 2015 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Madame Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Messieurs Claude Giraud (Vice-président), Claude Liogier (5^{ème} membre du bureau), Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Monsieur Georges Dru (Vice-président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Les prestations donnent lieu à un marché à bons de commande sans minimum ni maximum, en application de l'article 77 du Code des marchés publics.

La durée du marché est d'un an à compter de sa notification, reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période d'un an.

Ce marché est décomposé en deux lots distincts :

⇒ **Lot 1** : Acquisition et maintenance de serveurs et équipements de sécurité.

Le SDIS dispose actuellement de près de 50 serveurs affecté à la direction départementale et dans les principaux centres d'incendie et de secours. Ce marché doit permettre leur renouvellement ainsi que leur sécurisation par des logiciels adaptés.

⇒ **Lot 2** : Acquisition d'autres matériels informatiques et de logiciels.

A ce jour, le SDIS dispose de 438 ordinateurs pour les missions administratives, répartis sur l'ensemble du département. Il a acquis également 130 ordinateurs pour la gestion de l'alerte. Ce marché doit permettre leur renouvellement (tous les 5 ans environ) Il est également destiné au renouvellement des imprimantes (dont le nombre diminue actuellement), des vidéoprojecteurs (une centaine est installée dans les bâtiments du SDIS), des appareils photos et autres caméras.

Trois sociétés ont déposé une offre. L'une d'elles a répondu uniquement pour le lot 1, les deux autres ont répondu pour les deux lots.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

✓ **Pour le Lot 1 :**

- La valeur technique pondérée à 55 %,
- Le prix pondéré à 40 %,
- Les conditions de maintenance pondérées à 5 %.

✓ **Pour le Lot 2 :**

- La valeur technique pondérée à 60 %,
- Le prix pondéré à 40 %.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 mai 2015 afin de procéder à l'attribution de ce marché.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le Bureau du Conseil d'administration confirme le choix de la Commission d'appel d'offres réunie le 22 mai 2015 relatif au marché de fourniture de matériels informatiques, de logiciels et de maintenance du parc informatique comme suit :

Lot n° 1 : Acquisition et maintenance de serveurs et équipements de sécurité.	Abicom Informatique	10 Allée Pierre de Fermat 63170 AUBIERE
Lot n° 2 : Acquisition d'autres matériels informatiques et de logiciels.	Abicom Informatique	

Article 2 : Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT